

Faut-il acheter des actions de la Française des jeux ?

Mes chères impertinentes, mes chers impertinents,

Avis à tous mes abonnés à la Lettre STRATÉGIES, le dossier spécial « Comment fuir les taux négatifs et éviter le gel de votre épargne » est en ligne et disponible depuis vendredi soir dans vos espaces lecteurs ici.

C'est beau une privatisation.

Tout démarre avec ce que les Anglais appellent le « Storytelling », qui se traduit en français par « la mise en récit » ou « l'accroche narrative » et qui est une méthode de communication fondée sur une structure narrative du discours qui s'apparente à celle des contes, des récits. Mes enfants me diraient « raconte moi une histoire papa ». Ici la Française des jeux dans sa réclame fait exactement la même chose et utilise (fort bien) ce procédé.

Tout y est.

L'histoire. La grande et celle de la guerre.

Les souffrances des hommes et de nos « gueules cassées » des soldats de la grande guerre. Dans le salon de ma grand-mère du genre un peu de « la mère à titi » (la chanson de Renaud) traînaient entre les vieux cendriers en forme d'huître, les douilles d'obus gravées et la croix de guerre de l'arrière pépé gagnée dans les tranchées de Verdun. On ne vous raconte pas cette histoire par hasard, elle vint s'accrocher à l'inconscient collectif.

Puis, l'humanité de la solution qui apparaît, la solution, pleine d'empathie. Et si on créait un jeu pour gagner des sous pour nos pauvres soldats blessés ? Haaaa, que voilà une belle idée.

Du coup cela donne le « spot » suivant Quant à vous, pour prolonger cette belle histoire vous êtes invités à devenir actionnaires de la Française des Jeux

Meuh. Charles, acheter de la FDJ c'est forcément une bonne affaire

Ben oui, tu te rends pas compte ! Monopole du jeu, même que c'est garanti par l'État pour les 25 prochaines années Trop génial.

Voilà une bien bonne affaire où l'on va gagner à tout les coups, pas comme au loto !

Sauf que lorsque l'on se penche sur le cadre de la sécurisation du monopole on se rend compte que pour 25 ans de monopole de la FDJ et pour 95 % de ses mises, la FDJ versera à l'État une compensation financière de 380 millions d'euros au plus tard le 30 juin 2020

Aïe

Le monopole garanti ne touche que 95 % des mises. il reste tout de même 5 % des mises non soumis à la garantie de monopole. Vous allez me dire hoooo, Charles, nous ne sommes quand même pas à 5 % près Et bien avant de l'affirmer il faut se demander quel est le résultat net de la FDJ en pourcentage des mises et là stupeur et tremblement, le résultat de la FDJ c'est 1.07 % du montant total des mises. Si la FDJ perd 5 % de ses mises, elle pourrait potentiellement perdre 100 % de son résultat net.

Ensuite, pour avoir cette garantie géniale il faut payer 380 millions d'euros pour le 30 juin 2020 ce qui correspond à plus de 2 années de résultats net !

Et ce n'est là qu'une petite partie problème.

Alors pour vous aider à y voir plus clair, j'ai consacré mon JT de l'or à une question d'actualité, à savoir investir dans la Française des jeux, une bonne affaire ?

Prenez le temps de regarder cette vidéo, elle viendra utilement je l'espère alimenter votre réflexion et vous permettra d'y voir plus clair avant de souscrire, ou PAS à la Française des Jeux !

Pour télécharger gratuitement la présentation du JT sur la Française des Jeux c'est sur le lien bleu ci-dessous !

Présentation le vrai JT de l'éco 25102019 Privatisation FDJ

Partagez sans modération cette vidéo, pensez à mettre des « pouces bleus » et à vous abonner à la chaîne Youtube InsolentiaeTV.

Il est déjà trop tard, mais tout n'est pas perdu. Préparez-vous !

Article écrit par Charles Sannat pour Insolentiae.